

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Chers amis d'Estavannens et d'ailleurs,

Il y a un siècle et demi, la population de notre village se trouvait dans le deuil et la désolation suite à la plus grande catastrophe qu'Estavannens ait connu de mémoire d'homme. L'avalanche des Chaux qui fit quatre victimes et un survivant.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont aidé dans mes recherches.

M. le Curé, Gilbert Pythoud.

M. Maurice Jaquet, de 1903, doyen de la commune d'Estavannens.

Le Conseil communal d'Estavannens.

Mme. Cécile Conus (Secrétaire).

Le Conseil de paroisse d'Estavannens.

Mme. Cécile Caille, secrétaire.

Mlle. Adèle Jaquet.

Mme. Béatrice Caille.

M. Louis Jaquet.

M. Emile Jaquet, officier d'Etat civil, Estavannens.

Mme. Cécile Philipona, officier d'Etat civil, Marsens.

La famille de feu Lucie Jaquet.

Les frères et sœurs Jaquet, feu Charles.

M. Amédée Jaquet.

M. Bernard Favre.

Ainsi que la population d'Estavannens.

Estavannens, le 26 janvier 1991.

Benoît Caille

Le 6 janvier 1990, je trouve le récit de l'avalanche des Chaux daté de 1841, aux archives de la Paroisse d'Estavannens.

Le document :

Notice sur Estavannens extraite des documents de ses archives en 1879, par Louis Gérard un cousin de Joseph Jaquet le miraculé de la catastrophe. A la rubrique (La Paroisse (dans le paragraphe (Chapelle du Dah).

C'est en 1849, qu'après les déplorables avalanches qui le 17 janvier (1841) engloutirent 4 malheureux jeunes gens qui montaient aux Chaux pour descendre le foin que l'on est dans l'usage d'y faucher en été pour le ramener ensuite en hiver au village en le glissant sur la neige durcie par le froid; trois de ces malheureux, l'un frère de Cyprien Jaquet, l'autre de Sylvère Caille, le 3ème Colin dit à l'Allemande furent ensevelis sur le coup ainsi que Joseph Jaquet qui échappa presque miraculeusement pour en venir rapporter la nouvelle à la localité éplorée. Le 4ème un jeune homme d'Epagny qui fut pris le lendemain parmi les travailleurs qui cherchaient les premières victimes ce qui força d'abandonner le lieu du sinistre jusqu'au dégel du printemps au grand désespoir de la contrée; mais afin d'éviter de nouveaux malheurs; 2 ou 3 ans après il y eut encore une nouvelle victime.

Ce fut en mémoire de ces accidents qu'on construisit la petite chapelle qui remplace aujourd'hui si avantageusement le petit oratoire que la piété des fidèles y avait élevé autrefois sur un monticule qui provient évidemment d'éboulements qui auraient pu mettre en péril l'existence du village-d'en-bas.

Il est toujours question de l'avalanche du 17 janvier 1843. L'historien Louis Gérard s'est trompé d'année. Dans le texte ci-dessus, Jean-François-Charles Jaquet est le cousin de Cyprien Jaquet et non le frère.

Le 29 mai 1990, j'ai trouvé dans "Les protocoles des assemblées communales de 1842-1924" quelques renseignements sur la chapelle du Dah.

Le 4 août 1843, l'assemblée communale décide de reconstruire l'oratoire qui est tombé en ruine au Dah, et de le faire un peu plus grand qu'il était et au même lieu. Les travaux ont débutés en automne 1845 et la bénédiction en 1849. Le 27 octobre 1857, la commune décide de donner 50 fr. pour faire une cloche pour la chapelle et charge M. le Curé de la faire fondre.

Le 21 avril 1862 on fait fondre une cloche pour la chapelle pesant 30 à 40 kg. Cette cloche provient en partie de la fonte de vieilles clochettes de processions. Sur la cloche il est écrit. ARNOUX FONDEUR A GRUYERES 1862.

Au bas d'un dessin de Louis Gérard, l'historien du village, il est écrit :

Avalanche du Dah du 17 janvier (1842). Sur 4 hommes enfouis, un seul est sauvé miraculeusement. Cet homme est Joseph Jaquet. Il s'agit bien entendu de l'avalanche du 17 janvier 1843.

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Photo de mes archives que j'ai faite en février 1983, sur un carnet de voyage de l'historien, archives de feu Lucie Jaquet. Format du dessin original, 23 par 14,5 cm.

Dans mon enfance, je me souvenais d'avoir lu l'histoire de l'avalanche avec les noms des victimes, sans me rappeler de la date. Je me suis renseigné et le 17 août 1990, je l'ai retrouvé. Je remercie l'oncle Louis Jaquet pour le prêt du livre "LES SOUVENIRS D'UN GRUYERIEN 1822-1871" Echarlens, 2 octobre 1893, par Joseph JAQUET". Joseph Jaquet est le miraculé de l'avalanche du 17 janvier 1843.

Voici le récit :

Il y a dans la chaîne des Alpes gruyériennes, à six kilomètres environ au-dessus du village d'Estavannens, une montagne vaste, à pente raide et dénudée, appelée les Chaux. Le gros bétail ne pouvant y brouter, on fauche, en juillet ou en août, l'herbe courte et grêle qui y croît. Quand elle est sèche, on entasse le foin qui en provient sur les rameaux de longues branches qui servent de véhicule et on le traîne au bas de la pente. Là, on le met en meule et on le laisse jusqu'à l'hiver. Lorsque la neige a couvert les pierres et diminué les inégalités du sol, on transporte ce foin au village, après en avoir fait de grosses bottes qu'on appelle "fés" dans le patois de la contrée. On porte ces bottes s'il y a une montée à franchir et on les traîne à la descente. Quand un certain nombre de bottes ont passé, il se forme une trace sur laquelle elles glissent et se conduisent sans peine.

Mon père possédait, conjointement avec des neveux, un parchet de ces prés alpestres que nous avons fanés avec nos copropriétaires pendant l'été de 1842. Dans le mois de décembre et dans la première quinzaine de janvier suivant, il tomba une grande quantité de neige; il plut aussi par intervalles. Plusieurs avalanches se détachèrent et se précipitèrent dans les vallées. La température ne se refroidissant pas suffisamment pour faire cesser le danger, nous différâmes le transport du foin jusqu'à ce que le froid permit de l'opérer avec plus de sécurité.

Vers la mi-janvier, la température s'étant refroidie, nous crûmes le moment favorable; le 17 janvier, de grand matin, nous partîmes, un des copropriétaires de mon père, Charles Jaquet, d'eux autres jeunes gens d'Estavannens, Nicolas Jaquet, Joseph Caille et moi pour aller chercher notre foin.

Nous franchîmes gaiement le chemin escarpé, appelé la Roche, qui, à travers une forêt, conduit à des pâturages et à l'endroit où était la meule de foin. Arrivés au haut de ce chemin et sortis de la forêt, la neige, tassée par la pluie puis durcie par le froid, mais non suffisamment pour marcher sans enfoncer, rendait notre marche difficile et pénible.

Nous nous trouvions près d'un ravin dans lequel viennent s'amonceler les neiges qui se détachent de la surface des Chaux. Mes camarades, ayant remarqué que des avalanches étaient déjà descendues et que la marche dans le ravin sur la neige pressée et durcie qu'elles avaient amenée serait moins fatigante, proposèrent de sortir du chemin ordinaire pour suivre le ravin; je ne fis aucune objection, ne prévoyant pas plus qu'eux le danger auquel nous nous exposions.

Nous quittâmes le chemin et nous nous engageâmes dans le ravin où nous marchions sans peine et sans inquiétude, nous félicitant d'une circonstance que nous envisagions comme très favorable. Le jour commençait; nous cheminions depuis une dizaine de minutes dans le ravin quand tout à coup ceux de mes camarades qui marchaient les premiers, Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, s'écrièrent : "Voici une avalanche, nous sommes perdus!"

Une poussière de neige qui s'élevait à une prodigieuse hauteur apparaissait subitement devant nous. Je sentis en même temps une impression semblable à celle d'un vent dont la violence égalait celle d'un terrible ouragan. Moins fort que mes camarades, je fus aussitôt emporté comme une feuille, sans même avoir eu le temps de faire un pas pour chercher à sortir du ravin ou me rapprocher d'eux. Je vis seulement les doux plus forts, Charles Jaquet et Nicolas Jaquet, se jeter sur des buissons qui se trouvaient à notre droite et s'y cramponner avec l'énergie que peut donner à l'homme robuste le sentiment de sa conservation et celui du désespoir.

Mon premier mouvement avait été de mettre mes mains sur mon visage pour atténuer l'effet de la pression de l'air qui m'étouffait et me garantir de la neige qui m'entraînait dans la bouche, les narines et les oreilles. J'invoquai en même temps la Sainte-Vierge disant dans ma pensée: "Sainte-Vierge, sauvez-moi !" En moins de temps qu'il n'en faut pour se le représenter, j'étais jeté à plus de cent mètres en arrière, sur le flanc d'une paroi de neige formée au point de jonction de deux ravins, par de précédentes avalanches, venant de l'un de ces ravins et des avalanches subséquentes venant de l'autre. Je fus aussitôt couvert d'une neige qui, avec bruit et des coups semblables à ceux d'une horrible rafale, frappait les objets qui se trouvaient sur son passage et m'enveloppait le corps, l'empêchant d'être entraîné plus loin. Pendant quelques instants, j'entendis encore la neige passer sur ma tête, ne sachant en quelle quantité elle s'arrêterait sur moi, puis un calme profond succéda à cet épouvantable fracas.

Je connaissais les lieux, la masse de neige qui s'y arrête et s'y entasse et atteint parfois la hauteur d'un clocher de nos petits villages. Comme mes camarades, à la vue de l'avalanche, je me crus perdu, sans perdre néanmoins le sang-froid et la confiance en Dieu. Serré comme dans un moule étroit, j'attendais la mort avec résignation. Je ne tardai toutefois pas à sentir que la neige était moins serrée sur ma tête que sur le reste du corps. Ayant pu maintenir mes mains sur la bouche et les narines, je remarquai que je pouvais bouger les doigts; je m'empressai de m'en servir pour me dégager et sortir de cet étroit tombeau. Au bout de quelques instants, je parvins à me découvrir la tête; je voyais la lumière et je respirais sans peine, étendu couché sur le flanc droit, la partie supérieure du corps plus élevée que la partie inférieure. Il fallait toutefois exécuter un autre travail, plus long et plus pénible que le premier, afin de dégager le reste du corps. J'y parvins en grattant cette neige, presque aussi dense qu'une couche de glace. Après une demi-heure d'efforts, j'étais libre, sans lésion grave, le corps cependant un peu meurtri par les étreintes de la neige; les ongles déchirés et les doigts fatigués du travail auquel j'avais dû recourir pour m'arracher à l'élément qui m'avait si subitement englouti.

Ma première pensée fut alors de songer à mes camarades, de les appeler et si possible, de leur porter secours; mais mes appels répétés restèrent sans réponse intelligible. J'entendis cependant, non loin du lieu où nous avons été surpris par l'avalanche, comme un cri de désespoir long et inarticulé; je crus reconnaître la voix de Nicolas Jaquet, jeune homme doué de

beaucoup de force et d'énergie. Ce cri était semblable à celui que pousserait une personne à demi-bâillonnée mais la voix me sembla s'affaiblir peu à peu et bientôt je n'entendis plus rien. Un silence de mort régna dans toute la vallée.

Pénétré de reconnaissance envers Dieu et la très sainte Vierge qui m'avait si efficacement secouru, alors que le secours des hommes était aussi impossible qu'impuissant, je me jetai à genoux et dans une courte mais fervente prière, j'exprimai ma reconnaissance du miracle qui venait de s'opérer en ma faveur et de me sauver la vie. J'éprouvais toutefois un sentiment pénible, celui de la perte de mes camarades que je n'espérais plus revoir vivants et auxquels je regrettais presque de survivre.

J'allai, en toute hâte chercher du secours. N'ayant pu me faire entendre du haut du chemin de La Roche, je descendis au village avec la célérité dont j'étais capable. A la triste nouvelle, tous les hommes valides d'Estavannens et même des femmes accoururent sur le lieu du sinistre, munis de pioches et de pelles pour creuser et chercher les victimes. Chacun se mit au travail avec l'ardeur qu'inspirait le désir d'arracher à la mort, si c'était encore possible, les trois jeunes de 25 à 28 ans dont le sort inspirait la plus vive inquiétude et qui étaient très aimés dans la localité. Le travail continua les jours suivants. Un grand nombre d'hommes arrivèrent des localités voisines pour prendre part aux recherches. Les uns travaillaient au bas du ravin où la première neige s'était arrêtée; d'autres plus haut à l'endroit où j'avais cru entendre les cris de l'un de mes malheureux compagnons; d'autres aussi sur des points intermédiaires. Des centaines de personnes travaillaient ainsi sans relâche.

Mais le travail dans la vallée n'était pas sans danger: de nouvelles avalanches pouvaient à chaque instant se détacher et faire de nouvelles victimes. On prit les mesures qui paraissaient propres à prévenir le danger. Des gardes furent placées sur différents points d'où l'on pouvait voir toute la surface de la dangereuse montagne et en même temps avertir ceux qui travaillaient dans le ravin.

Les travaux consistaient à ouvrir des tranchées, de la largeur et de la profondeur de la dernière avalanche et à continuer le creusage en rejetant en arrière la neige déjà fouillée.

Le danger semblait avoir cessé; la crainte diminuait mais l'ardeur ne se ralentissait pas. Cinq jours après le fatal événement, entre dix et onze heures du matin, un cri des gardes signale une avalanche. Aussitôt, chacun cherche à fuir et à sortir du ravin. Les plus exposés parmi les travailleurs étaient ceux qui se trouvaient dans les tranchées; la plupart eurent néanmoins le temps de sortir avant l'arrivée de l'avalanche. Quand celle-ci se fut arrêtée, on se compta et l'on constata qu'un jeune homme de Gruyères qui travaillait au haut du ravin dans des tranchées manquait. Le heureux n'avait pas pu en sortir à temps et y était enseveli.

Je me trouvais aussi, au moment du cri des gardes, dans une tranchée, non loin du jeune homme qui venait d'être englouti; mais j'eus le temps de m'élançer hors de la tranchée, de faire quelques pas sur la rampe et d'échapper une seconde fois au danger. Toutefois je fus, ainsi que ceux qui travaillaient près de moi, renversé par la neige qui m'enveloppa les jambes à la hauteur du genou.

Plusieurs tranchées ayant été comblées par la nouvelle avalanche, la difficulté de reconnaître l'emplacement de celle qui recelait la quatrième victime faisait prévoir un travail long et probablement sans résultat. Le nouvel événement avait d'ailleurs consterné et rempli d'épouvanté les travailleurs. Si cette seconde avalanche avait eu les proportions de la première, des centaines de personnes auraient inévitablement péri. On jugea donc prudent d'abandonner les travaux de sauvetage et de ne pas exposer plus longtemps la vie d'un grand nombre d'hommes pour en sauver un seul. Le temps écoulé depuis l'accident du 17 janvier avait fait perdre tout espoir de retrouver en vie les premières victimes.

On ne tarda pas à se convaincre de la nécessité où l'on s'était trouvé de suspendre les travaux, car la neige que l'on avait crue d'abord suffisamment attachée au sol par le gel et un froid assez vif, descendit bientôt presque complètement dans la vallée. A mesure que les avalanches se détachaient des flancs de la montagne, on pouvait du village voir l'épaisseur de la couche de neige qui la couvrait et qui vraisemblablement n'était pas inférieure à deux mètres.

Au bout d'une quinzaine de jours, la plus grande partie de la neige s'était précipitée dans la vallée et le danger sensiblement diminué. Un certain nombre de gens d'Estavannens reprirent courage et recommencèrent les fouilles à partir du bas du ravin. Après deux ou trois jours de travail, on retrouva le cadavre de Joseph Caille que l'avalanche avait emporté à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où nous avions été surpris. Il marchait immédiatement avant moi et n'avait pas eu le temps, comme nos deux camarades, de se cramponner aux buissons du ravin.

Quoiqu'ayant été environ dix-sept jours sous la neige, le corps était frais et parfaitement conservé; on ne remarquait aucune trace de lésion. Le malheureux avait probablement été étouffé en très peu de temps.

Tout espoir de retrouver les autres victimes en vie étant perdu, les recherches furent définitivement interrompues jusqu'à ce que le danger eût complètement cessé. Elles furent recommencées dans la première quinzaine d'avril suivant. Le 11 de ce mois, on retrouva les cadavres de Charles Jaquet et Nicolas Jaquet; celui du jeune homme de Gruyères fut aussi retrouvé l'un des jours suivants. Les corps de ces malheureux étaient dans un état de décomposition très avancé.

De mémoire d'homme, pareil événement n'était pas arrivé à Estavannens. La localité entière était plongée dans le deuil et la plus profonde douleur.

Il n'est sans doute pas donné à l'homme de prévoir l'avenir. Nous devons en remercier la divine Providence qui nous épargne ainsi des angoisses que nous causeraient les circonstances fâcheuses, si fréquentes dans le cours de la vie. Il y a cependant des pressentiments que Dieu permet et qui sont comme l'intuition d'un événement futur. J'ai eu, au sujet du triste événement que je viens de rapporter, un pareil pressentiment.

C'était la veille de Noël 1842; j'allais à l'office qui précède la messe de minuit; il était onze heures du soir. Le vent soufflait avec violence, la pluie tombait à torrents, un épais brouillard couvrait la terre. La nuit était si obscure que l'on ne distinguait pas les objets les plus rapprochés. Tout, dans la nature avait quelque chose de lugubre. En entrant au cimetière qu'on traverse pour aller à l'église, une pensée se présenta soudain à mon imagination, celle que je ne reviendrais pas à la messe de minuit l'année suivante ou que, si j'y revenais, ce ne serait qu'après avoir échappé à une mort presque inévitable. Je ne m'arrêtai pas longtemps à cette pensée qui, cependant, m'impressionna. Le malheur du 17 janvier ne tarda guère à me rappeler l'impression que j'avais éprouvée et la prévision du terrible événement qui devait m'arriver.

A la suite, il y a un article sur la chapelle du Dah.

La chapelle du Dah 1843-1844.

Il existait avant l'événement que je viens de relater, au lieu appelé le Dah, un petit oratoire, à la lisière d'un bois situé au pied des rampes escarpées que gravit le chemin de la Roche. Ce chemin, construit en zig-zags le long d'un précipice, n'est pas sans dangers et peu de montagnards passaient devant l'oratoire dédié à Marie, sans lui dire un Ave. Ensuite de ma conservation miraculeuse, mon père donna le modeste montant de 145 francs (100 fr. ancien cours) pour la construction d'une chapelle à la place de l'oratoire qui tombait en ruines; la paroisse fournit les matériaux et fit le reste de la dépense nécessaire. Déjà l'année suivante, on voyait au même endroit une petite chapelle dont les blanches murailles et le toit éclatant contrastaient avec la sombre verdure des sapins, en forme de demi-cercle et qui s'élevaient au-dessus de la chapelle.

Suit un croquis qui n'est pas reproduit ici
Pour le voir, aller sur la page d'accueil "L'avalanche des Chaux"

Le relevé original, 1.73 x 1.56.cm que j'ai fait le 26 mai 1989, sur la poya de MM. Léon Jaquet et Frères à Estavannens, où Nicolas Grandjean de Morlon nous montre la chapelle du Dah en 1846 avec le premier porche, remplacé vers 1916, par le grand que l'on voit aujourd'hui. Sur le revers d'une corniche du plafond, M Yves Jaquet a trouvé, le 1er octobre 1988, écrit le nom de Simon Caille, fils de Louis le 13 mai 1916. En dessus du plafond actuel, il reste des traces du premier porche qui ressemblait à celui de l'église.

Suite à ces récits, il me fallait une confirmation de la date. Je l'ai trouvé aux archives de la Paroisse d'Estavannens, dans le registre des décès, depuis le 3 avril 1760 au 1er octobre 1850. Ce registre est un manuscrit et en latin. Je remercie, M. le Curé, Gilbert Pythoud, de m'avoir traduit le texte qui suit :

Registre des décès Estavannens - page 14, Nos 45, 46, 47.

Frappé de douleur et pleurant amèrement, j'écris parce que en 1843, le 17 janvier, vers 7 heures avant midi, 3 excellents jeunes gens ont été ensevelis sous une immense coulée de neige, alors qu'ils allaient aux foins des Chaux, au lieu dit "La raye des Maux-Lieux", au fond de la Cierne aux Boeufs.

- 1.-Jean-François-Charles, fils de François-Joseph Jaquet, dit à Maria, âgé de 32 ans.
- 2.-Nicolas, fils de Jean Grat Jaquet, dit à l'Allemande, âgé de 29 ans.
- 3.-Jean-Joseph, fils de Jean-Claude Caille, dit au Rosset, âgé de 29 ans, tous les 3 d'Estavannens et célibataires.

Signé : François Xavier Chollet, vice-curé.

No 48.

Le 19 janvier 1843, j'écris à demi-mort.

Pour s'être dévoué à ses amis, fut victime à son tour d'une avalanche, n'ayant pas pris les précautions nécessaires, un excellent jeune homme: Nicolas Cachet dit Blanchet d'Epagny, mais le 1er février 1843, il fut extrait des neiges et rendu à ses parents et enterré à Gruyères le 2 février 1843.

Signé: François Xavier Chollet, vice-curé.

Extrait des "Souvenirs d'un Gruyérien 1822-1871"

Le miraculé de l'avalanche, Joseph Jaquet, fils de Jean-François feu Jacques et de Léonide, fille de Casimir Sudan Chevalley, d'Estavannens, né le 14 août 1822 dans ce village.

En l'église de Riaz, le 10 septembre 1856, il a marié Mlle. Elise Gremaud, feu Pierre, d'Echarlens qui a 27 ans.

Source : état civil de Marsens. Il est mort le 3 août 1900 à 21 heures, à Echarlens.

Pour terminer ces recherches, j'ai trouvé les extraits de baptêmes aussis aux archives de la Paroisse d'Estavannens. Un manuscrit en latin. Traduction par M. le Curé, Gilbert Pythoud.

Page 56, No. 7 - Jean-François-Charles Jaquet.

L'an 1811, le 22 avril est né et le même jour fut baptisé dans l'église paroissiale de Sainte Marie-Madeleine à Estavannens, par moi curé soussigné, le fils légitime de François-Joseph Jaquet d'Estavannens et de Marie-Elisabeth Bouttone, son épouse : Jean-François-Charles.

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Le parrain fut Charles Bouttone de Rimasco du Diocèse de Navare, habitant à Estavannens.
La marraine fut Marie-Geneviève Sudan Chevallet, d'Estavannens
Signé: Jean-Baptiste-Henri Chassot, curé.

Page 65, No.22 - Nicolas Jaquet.

L'an 1814, le 23 juillet est né et le même jour a été baptisé dans l'église paroissiale de Sainte Marie-Madeleine à Estavannens le fils légitime de Jean Grat Jaquet, d'Estavannens et d'Anne-Marie, née Stillhart, d'Entschevil du canton de St.Gall, son épouse.
Le parrain fut Nicolas Villet et la marraine, Marie Desinsy, les deux d'Estavannens.
Le nom imposé fut Nicolas.
Signé: Jean-Baptiste-Henri Chassot, curé du dit lieu.

Page 66, No 23 - Jean-Joseph Caille.

L'an 1814, le 15 août est né et le même jour a été baptisé dans l'église paroissiale de Sainte Marie-Madeleine à Estavannens le fils légitime de Jean-Claude Caille et de Marguerite, née Sudan Tounio, les époux, d'Estavannens.
Le parrain fut Joseph Jaquet. La marraine fut Catherine Caille, née Both de Lessoc, l'un et l'autre d'Estavannens.
Le nom imposé fut Jean-Joseph.
Signé: Jean-Baptiste-Henri Chassot, curé du lieu.

"Protocoles des assemblées communales de 1842-1924"

En rapport avec la catastrophe des Chaux, mais sans la date de l'avalanche.

Le 27 décembre 1842, Nicolas Jaquet fils de l'Allemande est nommé Gouverneur des Ames (fonction qu'il avait à l'église.)
Le 27 janvier 1843. On a proposé de remplacer Nicolas Jaquet péri sous une avalanche, de sa place de Gouverneur des Ames, dont il a été remplacé par Jean Caille ancien Syndic.

A la même date, un membre de l'assemblée a proposé si on voulait faire dire une grand messe pour remercier Dieu de ce qu'il a préservé les personnes qui ont été travailler pour dégager les jeunes gens qui ont périés sous la neige. Toute l'assemblée a trouvée qu'il était très utile d'en faire chanter une.

La séparation de la Commune avec la Paroisse a lieu en 1903 et 1904.

Dans le registre de la commission du feu 1841-1912.

Dans l' "Etat nominatif du personnel employé à la pompe à incendie et du personnel employé à d'autres travaux en cas d'incendie"

Fait à Estavannens, le 27 janvier 1842.

Les trois victimes sont inscrites, puis par la suite tracées, le miraculé reste dans la liste des hommes, ce qui tend à prouver que l'année de 1843 est bien juste.

Dans le même registre ci-dessus et le "Cadastre des bâtiments assurés contre les incendies 1844".

Jaquet Nicolas, feu Jean Grat, habitait la maison No 3, aujourd' hui démolie. Elle se trouvait dans le jardin de M.Gaston Caille, en dessus du chemin qui va chez M. Armand Pharisa, au village d'en-haut.

Jean-Joseph Caille, fils de Jean-Claude, habitait la maison No 2 chez M. Gaston Caille, au village d'en-haut, en 1991.

Jean-François-Charles, fils de François-Joseph, feu Jean-Joseph habitait la maison No 59, chez M. Aloys Pharisa au village d'en-bas en 1991.

Joseph Jaquet, le miraculé, fils de Jean-François, feu Jacques, habitait la maison No 27, chez M. Conrad Jaquet en 1991 ou la maison No 7, ancienne maison de M.Charles Jaquet au village d'en-haut. Sans pouvoir préciser.

Trouvé chez M.Emile Jaquet, officier d'Etat civil à Estavannens

L'historien, Gérard Louis est né en France, à Longy, le 21 mars 1822. Il est mort à Estavannens le 10 mai 1893.

Les Avalanches des Chaux, du 17 et 19 janvier 1843.

Complément d'information sur l'Avalanche des Chaux que j'ai publié le 26 janvier 1991.

Lors de mes recherches en 1990 sur l'avalanche des Chaux du 17 janvier 1843, j'ai pu feuilleter les journaux de cette époque à la Bibliothèque Cantonale de Fribourg, mais par malheur, il manquait ceux de 1843.

Le 23 juillet 1991, dans le cadre de mes recherches pour les 150 ans des protocoles des pompiers d'Estavannens, aux Archives de l'Etat à Fribourg, j'ai demandé si par hasard ils n'avaient pas le "Narrateur Fribourgeois" de cette année. La réponse fut affirmative.

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Le 21 décembre 1992, je me suis rendu aux Archives de l'Etat, pour voir ces documents en question et j'ai trouvé deux journaux de 1843. Ils sont politiques. "Le Narrateur Fribourgeois" est conservateur. "L'Union, journal de Suisse Romande" est radical. Ils relatent les deux les avalanches avec la polémique que cela avaient fait dans la région.

Ces catastrophes ont mal été acceptées par une partie de la population de notre commune. Les victimes avaient commis une grosse imprudence en ne pensant pas aux avalanches et aux risques que les secouristes encourageaient pour essayer de les sauver. Je vous laisse découvrir ces textes.

GRUYERES, le 18 janvier 1848.

Un déplorable événement vient de répandre la consternation dans nos contrées. Trois jeunes gens d'Estavannens ont été ensevelis dans une avalanche et tous les efforts que l'on a faits pour les retrouver sont restés jusqu'à ce moment sans succès. Dans la matinée du 17 courant ils gravissaient la montagne pour vaquer à leurs travaux et ils opéraient leur ascension en suivant un ravin. Lorsque arrivés à une certaine hauteur ils furent tout-à-coup emportés par une énorme masse de neige qui se précipita sur eux avec une extrême rapidité. Un quatrième qui les accompagnait, fut sauvé comme par miracle; jeté par un flot de neige sur l'un des bords du ravin, il conserva assez de présence d'esprit pour remarquer la place où ses camarades avaient disparu dans le tourbillon. Les fouilles se poursuivent avec activité; la population d'Estavannens et celle des villages voisins rivalisent de zèle; leur dévouement est d'autant plus digne d'éloges que les déblaiements, auxquels il est procédé, présentent beaucoup de danger; une forte crevasse se fait voir au dessus des travailleurs et les menace à chaque instant d'une nouvelle débâcle. La pression de l'air déplacé par cette avalanche a été si violente qu'un jeune sapin du diamètre de plus d'un pied a été renversé, bien qu'il n'ait pas été atteint par la masse de neige mobilisée et qu'il se trouvât placé à une certaine distance des lieux qu'elle a parcourus. Il serait inutile de dépeindre l'anxiété dans laquelle sont plongés les parents des malheureuses victimes.

"Le Narrateur Fribourgeois" du vendredi 20 janvier 1843 no 6, page 3.

Dans l' "Union" du mardi 24 janvier 1843, No 7, il y a le même article.

GRUYERES, le 22 janvier 1843.

A la catastrophe du 17 courant vient d'en succéder une autre non moins affligeante. De nombreux citoyens accourus des localités voisines travaillaient sans relâche pour découvrir les trois jeunes gens ensevelis dans les neiges au dessus du village d'Estavannens, lorsqu'une nouvelle avalanche se détacha tout-à-coup. Prompte comme la foudre, elle avait déjà franchi l'espace lorsque les sentinelles placées dans la partie supérieure donnaient l'alarme. Ce devait être un spectacle affreux que cette multitude d'hommes saisis d'épouvante se ruant les uns sur les autres et luttant avec des efforts désespérés contre l'ouragan qui les emportait dans son épouvantable tourbillon. Ce moment fut court mais terrible; bientôt il n'y eut plus qu'un nuage de poussière qui en se dissipant, laissa voir, apparaissant sur ce nouveau champ de bataille, ici un bras, là une jambe, plus loin l'extrémité d'un instrument, qu'un ouvrier enfoui dans la neige retenait encore, comme pour indiquer sa présence. L'on se mit à l'ouvrage sur tous les points pour délivrer les travailleurs qui n'avaient pu échapper au désastre. La neige qui les entourait était si compacte qu'ils étaient réduits à un état d'immobilité absolue; on ne put les retirer de cette pénible situation qu'en les dégagant avec le secours de la pelle. Grâce à la promptitude des secours, tous ont pu être sauvés, à l'exception d'un jeune homme d'Epagny, qu'il n'a pas été possible de découvrir. Il laisse dans la désolation un père et une mère déjà âgés, dont il était le seul enfant et l'unique soutien. Il eût été imprudent de continuer des travaux qui n'offraient en perspective que de nouveaux sinistres; on a d'ailleurs acquis la certitude qu'en raison de l'extrême densité de la neige amoncelée en quantité prodigieuse dans le bas fond, les victimes ont dû trouver une mort presque instantanée; aussi toutes les fouilles ont-elles maintenant pris fin.

"Le Narrateur Fribourgeois" du mardi 24 janvier 1843 No 7, page 4.

"L'Union" du vendredi 27 janvier 1843, No 8, le même article.

Dans un de ses derniers numéros "L'Union" renferme une lettre qui s'est timidement placée entre les nouvelles et les annonces, de sorte qu'il est impossible au plus fin de savoir, si elle appartient au corps du journal proprement dit ou bien aux articles payant. Quoiqu'il en soit, elle y est. Voici ce curieux document :

"Estavannens, le 3 février 1843.

"Monsieur le rédacteur,

"Veuillez insérer dans votre estimable journal, que mardi 31 janvier, 25 personnes d'Estavannens, entre autres 3 petits garçons, 3 personnes du sexe, émues de compassion envers les parents désolés des victimes des avalanches, se sont transportées sur le lieu du sinistre où, après un travail incroyable pour un si petit nombre et avec un courage que la religion seule peut inspirer, sont parvenus le mercredi 1^{er} février à retirer de l'avalanche la dernière des victimes abandonnée de ses compatriotes; puis des chapeaux, des cordes et un bissac appartenant aux autres victimes, indices qui ont fait renaître l'espoir de les découvrir. Malheureusement, les bras ont manqué, pour déblayer une si grande quantité de neige; ce qui doit être attribué à l'exagération du danger signalé par l'auteur du dernier article du "Narrateur fribourgeois" relatif à nos malheurs. Ajoutons qu'on a refusé de se transporter sur les lieux du sinistre pour constater si le danger était réel ou non. Au reste, s'il y avait eu comme les années précédentes de bonnes journées à retirer, quelque bon veau gras, beaucoup de langues de bœufs à exploiter, on n'aurait vu aucun danger.- La preuve qu'il n'en existe plus, c'est que chaque jour, et dans ce moment encore, on y voit monter des individus

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

allant chercher quelque liasse de foin en des lieux devenus aujourd'hui infiniment plus périlleux que celui du sinistre. Est-ce peut-être qu'aux yeux des radicaux on doit préférer un peu de foin à ses frères ? ?

"Les soussignés ont à cœur que l'article ci-dessus soit inséré tel qu'il est, en vous priant toutefois, de ne mettre que les lettres initiales de leurs noms et prénoms. Dans la confiance que vous remplirez nos vœux, nous vous prions d'agréer l'hommage de notre profond respect. F.G. J.M. K.J. F.S. J.C. J.S. C.J. P.C. A.M. B.M.»

"Nous devons, avant tout, témoigner notre reconnaissance aux 20 lettres majuscules, représentants de dix signataires, de ce qu'elles veulent bien nous assigner une place dans l'hierarchie de gazétiers. Jusqu'à présent nous ne la connaissions pas, notre place et nous ne sommes pas peu ébahis d'apprendre qu'on nous range parmi les radicaux. (L'idée est neuve.) L'article qui remue si fortement la bile philanthropique de ces messieurs est d'un radical, puisque l'article est radical; "Le Narrateur fribourgeois" l'a admis, ergo il est radical aussi. La conclusion est-elle juste? Sans doute ! Dis-moi qui tu hante, je te dirai qui tu es. Nous voici donc casés. Maintenant il serait peu courtois de notre part si, après nous avoir tiré d'une aussi cruelle incertitude, nous demandions aux signataires pourquoi ils ne gravissent pas eux-mêmes la montagne, pour constater la réalité ou l'absence du danger. Pourquoi ils n'empoignent pas eux-mêmes les mêmes doigts dont ils se sont servis pour signer une lettre qui injurie leurs concitoyens, pelles et pioches, pour retirer les malheureuses victimes de dessous la neige. On voit que nous pourrions appliquer une petite argumentation au sujet des veaux gras, langues de bœuf, oreilles, foin et autres comestibles; mais nous ne dirons rien. Nous nous contentons, pour compléter notre article, de reproduire la correspondance fribourgeoise contenue dans le dernier N° de "L'Union" même. Elle s'exprime ainsi:

"A vous le dire franchement, je n'aime pas relever les sottises des autres, parce que je crains qu'on n'étaie aussi les miennes aux yeux du public; mais il en est pourtant que je ne puis laisser passer sans clameur de haro. Vous avez donné une toute petite lettre, en tout petits caractères, dans un tout petit coin de votre journal; c'est très bien. Vous mettez en dernière ligne, vous reléguez dans le dernier plan du tableau, hors des limites des faits que vous garantissez, les anas que les vieilles femmes vous supplient de publier. Toutefois la lettre en question disait une vérité; c'est qu'elle a été écrite par des enfants; des enfants de dix, de vingt ou de soixante ans, n'importe; ce sont toujours des enfants. Mais comment croire ce qu'elle nous débite en outre de cette vérité, que des bambins sont allés braver l'avalanche pour arracher de malheureuses victimes à la mort, tandis que les hommes faits demeuraient paisibles au coin du feu; que le gouvernement a refusé quelques deniers pour sauver la vie à plusieurs citoyens, tandis qu'il sacrifie tout pour le bien de ses administrés? Quand il y a des dangers à courir, ce n'est pas l'enfant, c'est le père qui les affronte; quand il y a des économies à faire, ce n'est pas sur la vie des hommes, c'est sur leurs honoraires que spéculent nos magistrats. Aller dire devant l'Europe que nous laissons périr nos frères sous la neige meurtrière, parce que nous regretterions quelques peines ou quelques pièces d'argent; pour les sauver!... Mais je me tais, Monsieur le rédacteur et je vous laisse pour moi toute liberté de publier ceci comme vous voudrez et même de ne pas le publier du tout."

"Le Narrateur Fribourgeois" du vendredi 24 février 1843 No 16, pages 3 et 4.

Les articles publiés dans "L'Union" du 10 février, No 12, page 48 et le 15 février, pages 59 et 60.

GRUYERES, le 24 février 1843.

A la Rédaction du "Narrateur fribourgeois"

Monsieur le Rédacteur!

Le public tout entier a pris une bien vive part aux catastrophes qui ont dernièrement plongé le district de Gruyères dans la consternation, et il apprendra, sans doute, avec plaisir que le Conseil d'Etat vient d'accorder une gratification de L. 100 aux parents du jeune homme d'Epagny qui a péri dans une avalanche, alors qu'il était occupé à rechercher les précédentes victimes d'un sinistre pareil. En manifestant ainsi sa bienveillante sollicitude envers deux vieillards qui ont perdu dans leur fils leur unique ressource, le Gouvernement a prouvé qu'il sait se rendre l'organe des sentiments généreux de ses administrés; mais, si c'était pour lui un devoir devenir un secours d'une aussi grande infortune, c'est pour moi un devoir non moins sacré de rendre aux populations de cette contrée un hommage public pour le dévouement et le zèle dont elles ont fait preuve à cette occasion. Pendant les fouilles, auxquelles les nombreux citoyens accourus des localités voisines travaillaient avec une ardeur infatigable, ils pouvaient apercevoir suspendue au dessus de leurs têtes et prête à fondre sur eux une énorme masse de neige, détachée déjà par une crevasse, qui grossissait à chaque instant; aussi est-il incontestable que, si l'avalanche qui a emporté le jeune homme d'Epagny, n'eût été arrêtée dans son plus grand volume par un obstacle fortuit au pied du ravin, un très grand nombre d'autres travailleurs y auraient trouvé la mort. Je devais à d'autant plus forte raison ce témoignage en faveur de mes concitoyens, qu'ils ont été étrangement calomniés dans une lettre d'Estavannens datée du 3 février et insérée dans le journal L'Union. Je n'hésite pas à déclarer que les insinuations malveillantes qu'elle renferme à leur charge sont entièrement fausses. Quant aux injures grossières que l'auteur de cette lettre adresse à l'autorité, je sais d'où elles partent et je ne prendrai pas la peine de les relever; le mépris et l'indignation publics en ont déjà fait justice.

Veillez, Monsieur le Rédacteur, accorder une place à ces lignes dans votre journal et recevoir en même temps l'assurance de ma plus parfaite considération.

Le Préfet de Gruyères, THORIN

Article paru dans le "Narrateur Fribourgeois" du mardi 28 février 1843, No 17, page 4

Quelques citoyens d'Estavannens, canton de Fribourg, ont fait insérer dans L'Union une lettre relativement aux avalanches qui ont désolé la Gruyère. Celle lettre, munie de plusieurs signatures, menait à l'abri la rédaction qui a décliné toute responsabilité,

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

ce dont on a pu se convaincre en la voyant figurer dans la partie payante du corps du journal. Un journaliste peut être induit en erreur par ses correspondants; mais lorsque les correspondants signent leurs articles, nous croyons qu'on ne peut en refuser l'insertion. La lettre en question renfermait des faits erronés, aussi nous sommes-nous empressés de les démentir sur les indications d'une personne qui ne cherchera jamais à nous tromper. Nous aurions pu nous dispenser de le faire, puisque la lettre a paru dans la partie des annonces; mais lorsque nous remarquons qu'il s'est glissé une erreur dans nos colonnes, nous n'hésitons pas un instant à la rectifier; nous rendrons toujours témoignage à la vérité.

Malgré la rectification que nous avons faite, le conseil communal d'Estavannens, par l'organe de son syndic, nous adresse la lettre suivante, en faisant un appel à notre impartialité; il ne l'aura pas invoquée en vain. Voici textuellement cette lettre :

Article paru dans "L'Union" du vendredi 3 mars 1843, No 18, page 71

Ci-dessous la lettre du conseil communal d'Estavannens

Suit une lettre d'un jeune publiciste fribourgeois

Estavannens, le 22 février 1843

Monsieur le Rédacteur,

Dans une lettre qu'ils vous ont adressée d'Estavannens à la date du 5 courant et que vous avez insérée dans le n° 12 de votre feuille, quelques individus annoncent que l'on est parvenu à retirer de l'avalanche la dernière des victimes ensevelies dans les neiges au-dessus de notre village, mais ils accompagnent cette nouvelle d'insinuations si malveillantes et si mensongères que le conseil communal se trouve dans l'obligation de les désavouer hautement; un silence absolu ferait nécessairement supposer qu'elles auraient reçu l'approbation de noire public.

Non, monsieur le rédacteur, l'auteur de cette lettre n'a pas été le fidèle interprète des sentiments de notre commune, lorsqu'au lieu des actions de grâces, que nous devons aux populations de tous les lieux qui nous environnent pour l'empressement qu'elles ont mis à venir à notre secours, il cherche à les flétrir et les accuse d'être, pour ainsi dire, restées spectatrices indifférentes de nos malheurs. Jamais infortune publique ou privée n'a trouvé insensible le cœur des habitants de nos contrées, notre mémoire ne nous rappelle aucun événement malheureux, sans qu'elle n'y rattache le souvenir de quelque acte de dévouement et certes, à l'occasion des sinistres qui viennent de nous affliger, le caractère gruérien ne s'est pas démenti. Aussi, saisissons-nous cette occasion d'adresser à nos compatriotes et en particulier aux respectables ecclésiastiques des localités voisines un témoignage public de notre vive reconnaissance pour le zèle qu'ils ont déployé en présence du danger qui les menaçait. Quoiqu'en disent vos correspondants, il y avait danger et danger imminent, preuve en est la mort du jeune homme d'Epagny, preuve en est que plusieurs autres citoyens pareillement ensevelis dans les neiges n'ont dû la vie qu'à la promptitude des secours de leurs camarades plus heureux. C'est depuis le dernier sinistre que les fouilles générales ont cessé et l'on eut lieu de s'en applaudir, lorsque le dimanche suivant, le jour même où M. le Curé s'était mis à genoux en chaire pour supplier ses paroissiens de retourner en masse à l'ouvrage, l'on vit une énorme avalanche se précipiter dans le ravin même où sont cachés les cadavres, avalanche qui eût inévitablement fait de nombreuses victimes et qui a même envahi les lieux où les sentinelles se croyaient, pendant les recherches, en parfaite sécurité. Si jamais il y eut un moment, où l'on devait redoubler d'ardeur, ce fut lorsque le jeune homme d'Epagny venant de disparaître, l'on pouvait espérer de le retrouver en vie mais, chose inconcevable, c'est M. le curé lui-même, qui alors comprima l'élan des travailleurs et les congédia!!! Il est vrai qu'il n'avait vu le danger que de loin, ayant cédé à ses confrères, par déférence sans doute, l'honneur d'assister aux fouilles et de les encourager, comme ils l'ont fait par leur exemple.

Nous ne savons pas d'ailleurs ce que veulent dire les signataires de la lettre, lorsqu'ils parlent de bonnes journées, de *veau gras*, de *langues de bœuf*. Ont-ils voulu, peut-être, faire allusion aux mesures qui ont été prises lorsque, il y a peu d'années, notre bétail était décimé par une maladie contagieuse? On reconnaîtrait bien là le même sentiment qui a inspiré les perfides insinuations que nous venons de relever. L'activité infatigable qu'ont déployée nos autorités dans cette difficile circonstance, le public se la rappelle encore avec bonheur; elle seule a mis un terme aux ravages de la contagion. C'est donc avec une plume trempée dans le fiel que vos correspondants de notre commune expriment leur reconnaissance pour les services rendus au pays!

Nous espérons de votre impartialité que vous voudrez bien donner une place à notre réclamation dans les colonnes de votre journal; dans celle attente nous vous prions, Monsieur le rédacteur, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du conseil communal,

Joseph JAQUET, syndic. Henri Sudan, secrétaire.

A cette déclaration du conseil communal d'Estavannens, nous aimons ajouter les lignes suivantes que nous adresse un jeune publiciste fribourgeois, qui a bien voulu associer ses travaux aux nôtres dans les difficiles circonstances où se trouve la patrie. Nous le remercions sincèrement de sa précieuse collaboration, son début est pour nous un gage de succès.

Voici ce qu'il nous écrit :

Vous avez plus d'une fois entretenu vos lecteurs du triste événement dont notre vallée a été naguère le théâtre, lorsque quatre infortunés jeunes gens périrent engloutis sous des monceaux de neige. On vous a même fait publier à ce sujet des choses qui nous ont sincèrement affligés et qui nous ont paru former un ton discordant et vraiment choquant avec cette voix unanime de pitié et de commisération qui s'est élevée de toutes parts à l'annonce de ce lamentable accident. Au reste, notre intention n'est point de faire le procès à personne; mais ce que nous regardons comme un devoir pour nous, c'est de rappeler ici

certaines détails sur lesquels la toute petite lettre insérée dans votre numéro du 10 février semblerait presque vouloir donner le change, et de prouver par d'autres, qui sont encore inconnus probablement de la plupart de vos lecteurs, que les marques de sympathie et de dévouement n'ont pas manqué aux malheureuses victimes des catastrophes du 17 et du 19 janvier dernier. Et d'abord, puisqu'on s'est cru en droit d'adresser des reproches, de formuler des griefs, que nous n'examinerons point, pourquoi ne pas rendre au moins aux communes environnantes cède justice de dire qu'elles se sont comportées, dans cette douloureuse circonstance, avec tout le zèle et tout le dévouaient possibles; qu'au premier cri d'alarme, elles se sont empressées d'accourir en masse sur les lieux, qu'elles ont bravé, pendant trois jours consécutifs, des dangers imminents, la mort même, pour essayer de sauver les malheureux perdus dans l'avalanche ou retirer leurs cadavres glacés de ce tombeau de neige, jusqu'à ce que de nouveaux malheurs et la nécessité d'en prévenir de plus grands peut-être les forcèrent enfin d'abandonner ce triste champ de bataille, avec l'affreuse pensée de n'avoir réussi qu'à augmenter encore le nombre des victimes. Dès lors, nous osons le demander, était-il raisonnable, était-il faisable d'exposer de nouvelles vies pour des morts qui sont bien loin d'ailleurs de nous être indifférents car Dieu nous est témoin que, sans la juste crainte d'un danger trop réel, dans les premiers jours du moins, nous n'eussions épargné ni peines, ni sacrifices pour les arracher de l'élément perfide, les rendes à leurs familles désolées et à la terre sainte qui doit les recevoir et qui s'est déjà refermée sur deux d'entre eux?

Mais parlons de choses plus consolantes et rendons ici un public hommage à la bonté compatissante, à la tendre charité de notre vénérable évêque qui, fut aussi, et le premier de tous sans doute, à la nouvelle du lugubre événement qui venait de plonger toute une paroisse, toute une contrée dans le deuil, a senti ses entrailles paternelles émues, n'a pu résister au besoin d'envoyer à celles de ses ouailles qui étaient dans l'affliction une parole de consolation, en leur promettant de prier pour elles et pour ceux qui étaient l'objet de leurs regrets et de leurs larmes. Oh ! que celle douce et puissante parole a dû faire bien à ces pauvres affligés! et qui ne reconnaît ici l'âme d'un Père qui porte tous ses enfants dans son cœur, l'âme du bon Pasteur pour qui les douleurs d'autrui sont les siennes, qui pleure avec ceux qui pleurent ?

On n'apprendra pas non plus sans intérêt et sans émotion que notre gouvernement vient d'allouer et e faire remettre par l'entremise du M. le préfet de Gruyères, aux parents de la dernière nos victimes, victime de la charité, comme vous le savez, et qui perdent en elle leur unique soutien, une prime de 100 fr. comme soulagement à leur indigence et comme récompense du dévouement auquel leur fils a malheureusement succombé.

De pareils actes, de pareils faits n'ont pas besoin de commentaires et ne prouvent-ils pas hautement, ce qui n'a pas besoin d'être prouvé d'ailleurs, que dans le canton de Fribourg, comme partout, au haut comme au bas de notre échelle sociale, respirent et battent des cœurs nobles, sensibles au malheur, charitables, compatissants, dévoués, en toute occasion, au bien de leurs frères et de l'humanité?

FRIBOURG

Nous avons reçu une lettre revêtue des plus honorables signatures qui justifie M. le curé d'Estavannens des reproches qui lui sont adressés par le conseil communal au sujet des funestes avalanches qui ont désolé la Gruyère. Nous aimons rendre ce témoignage public à M. le curé d'Estavannens, car nous avons appris de bonne source que sa conduite dans cette fâcheuse circonstance a été dictée par une charité vraiment évangélique; d'ailleurs nous n'en avons jamais douté un instant.

Les auteurs de la réclamation, que nous analysons succinctement pour en unir avec cette malencontreuse affaire, déclarent que la toute petite lettre, qui a fait plus de bruit qu'elle n'en méritait, n'adressait aucun reproche aux habitants de la Gruyère qui se sont bien montrés dans cette catastrophe; elle avait uniquement pour but de censurer l'incurie des autorités. — Voilà les raisons pour et contre; lecteurs, jugez vous-mêmes, nous n'en savons pas davantage.

Article paru dans "L'Union" du 24 mars 1843, No 24, page 98

Tous ces articles sont une preuve de plus pour confirmer la date de 1843 pour ces catastrophes. Il y a aussi la preuve que les gens de l'époque allaient chercher le foin aux meules, sous Les Chaux, en hiver. Que depuis cette catastrophe, le foin des meules a du être porté dans les chalets l'automne venu.

Dans mon récit de l'avalanche, en 1991, où habitaient les victimes, M. Maurice Jaquet (né en 1903), me dit que le miraculé, Joseph Jaquet habitait la maison No 7 au village d'enhaut, là où vécu Gérard Louis à la fin de sa vie. La maison de leurs mères, deux soeurs, nées Sudan Chevalley. En 1992, la maison est habitée par la famille de M. Manuel Francey. Au No 27, Jaquet Conrad (en 1992), vivaient les grands parents de Joseph Jaquet. Le miraculé Joseph Jaquet, fut président du tribunal de la Gruyère, conseiller d'Etat, député au Grand Conseil du canton de Fribourg et conseiller national à Berne.

A Estavannens, il y a encore "La Grange du Président", No 157 A et B, en souvenir de lui, en dessous de la laiterie. En 2009, la grange a été démolie pour faire place à une maison d'habitation.

En 1877, lors de la fonte des nouvelles cloches pour l'église du village, Joseph Jaquet, conseiller national, est parrain pour la deuxième cloche avec sa femme née Elise Gremaud d'Echarlens pour marraine.

Aux Archives Cantonales, on me dit qu'ils sont en possession d'un "Livre des Baptêmes d'Estavannens", de 1615 à 1829 et qu'ils ne savent pas par quel cheminement, il est arrivé chez eux. La Paroisse d'Estavannens ne savait pas qu'il est à Fribourg aux Archives, pas plus que moi d'ailleurs. Donc, pour la Paroisse d'Estavannens, nous avons deux manuscrits en latin pour les registres des baptêmes. Dans mon historique sur l'Avalanche des Chaux de 1843, j'ai mis les extraits de baptêmes des trois victimes car dans ce registre de 1760 à 1850, aux Archives de la Paroisse d'Estavannens, à la page 84 où aurait du figurer Joseph Jaquet, le miraculé de l'avalanche, entre deux extraits, il est écrit.

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Jaquet à Marie. Dans l'ancien livre, voyez Jaquet Jean-Joseph, fils de Jean-François et de Léonide, page 138. Avec la découverte de ce registre des baptêmes, j'ai pu vérifier et en effet, à la page indiquée, sous le No 65, il y a l'extrait de baptême en question. Je remercie M. le Curé, Gilbert Pythoud pour la traduction de l'extrait de Baptême et le texte de renvoi à l'ancien registre. Une traduction pas toujours facile.

No 65. Jean-Joseph Jaquet à Marie

L'an 1822, le 14 août est né et le 15 août fut baptisé par moi, soussigné, dans l'église paroissiale Joseph, fils légitime de Jean-François, fils de Jacques Jaquet et de Léonide fille de Casimir Sudan Chevalley, habitant à Paris, les deux d'Estavannens. Le reçurent Jean-Joseph Jaquet, frère du père et Camille Glasson, née Sudan, soeur de la mère, de Bulle. On donna à l'enfant le prénom de Jean-Joseph.

Signé : Dubaz, curé

Dans mon historique, j'ai mis que Louis Gérard était né à Longy, en France. Un jour de l'automne 1992, je reçois un téléphone, pour un complément d'information, sur le nom de Longy, car il n'existe pas ? J'ai été vérifier chez M. Emile Jaquet et nous avons décidés de faire une photocopie car l'écriture n'est pas des plus lisible. Vous jugerez vous mêmes. Longy, Longry ou Longny ? Nous pensons plutôt à Longny.

Le 10 mai mil huit cent quatre-vingt-treize à sept heures du soir est décédé à Estavannens, de pneumonie, selon certificat médical, Gérard Louis-Henri-Alphonse - Profession : rentier - Fils de Gérard Alexandre et de Mélanie, née Sudan
Etat civil : célibataire Religion : catholique de : Longny (France) domicilié à Estavannens
Né le vingt-et-un mars mil huit cent vingt deux.
Inscrit au présent registre le douze mai mil huit cent quatre-vingt-treize sur la déclaration de Jaquet Elise, présente au décès.
Confirmé après lecture faite : Elise Jaquet
L'officier de l'état civil : Léon Jaquet

Quelques renseignements que le miraculé de l'avalanche, Joseph Jaquet, nous fait découvrir dans "Les Souvenirs d'un Gruyérien", 1822 1871 sur lui et sur Louis Gérard.

Je suis né à Estavannens, petit village de la Gruyère fribourgeoise, le 14 août 1822. Mon père, Jean-François, fils de Jacques Jaquet, était alors en service comme domestique chez une dame de Montblin, en France. Ma mère, Léonide, fille de Casimir Sudan Chevalley, était venue exprès dans notre lieu d'origine en Suisse pour que son enfant ne fût pas dans la suite exposé à être traité suivant les circonstances comme citoyen français.

Au mois de mai 1825, ma mère retourna en France avec les deux enfants qu'elle avait, une fille qui était mon aînée et moi. Mon père venait de quitter la maison de Montblin dans laquelle il était depuis une vingtaine d'années, après avoir été gratifié d'une pension viagère annuelle de 400 francs, en récompense de ses loyaux services. Il remplissait à notre arrivée à Paris les modestes fonctions de portier aux écuries de Mme la duchesse d'Angoulême, place qu'il avait sollicitée afin de pouvoir vivre avec sa famille.

Retour en Suisse, décembre 1830.

La révolution de juillet ne devait pas être sans influence sur mon avenir. Mon père, qui perdait sa place, songea à revenir dans son pays. Nous fîmes en automne nos préparatifs de voyage et, vers la mi-décembre, nous prîmes le chemin de la Suisse. Un voiturier s'était chargé de nous transporter de Paris à Bulle pour un prix convenu.

Outre mon père, ma mère, ma soeur et moi, nous voyagions dans la même voiture avec ma grand'mère maternelle, deux tantes, soeurs de ma mère et un cousin de mon âge, nommé Louis Gérard. Son père était mort depuis plusieurs années et sa mère avait suivi la famille royale en Angleterre, comme attachée au service de Mme la vicomtesse d'Angoulême, dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême. Le voyage dura huit ou dix jours.

Enfin, par une journée sombre et neigeuse, après avoir laissé à Bulle ma grand'mère, mes tantes et mon cousin, nous arrivâmes à Estavannens la veille ou l'avant-veille de Noël. Là aussi, une épaisse couche de neige couvrait le sol et offrait avec les hautes montagnes qui ceignent la vallée, un paysage bien différent de celui des environs de Paris.

A Estavannens, nos parents, des oncles, une tante et des cousins en grand nombre, nous firent un accueil cordial. Le genre de vie, les habitudes, la nourriture, tout était nouveau pour moi, mais convenait à mes goûts.

C'est à Estavannens que j'ai passé la plus grande partie de mon enfance et que j'ai vécu adolescent. Je ne sortais guère de mon village que pour aller de temps à autre à Bulle voir ma grand-mère, une tante qui était auprès d'elle, lui prodiguant les soins les plus affectueux et mon cousin Gérard qui faisait des études au pensionnat des Jésuites à Fribourg. Les vacances le ramenait à

Les avalanches des Chaux d'Estavannens des 17 et 18 janvier 1843, par Benoît Caille

Bulle chaque année. Il venait passer alors quelques jours avec moi chez mes parents. Les relations que j'ai eu avec ma grand'mère, française d'origine, mes tantes et mon cousin n'ont pas peu contribué à perfectionner mon éducation et à me préparer aux études que je fis plus tard.

Joseph Jaquet retourne à Paris pour son voyage de noces, en 1856.

Nous n'arrivâmes à Paris que le cinquième jour, c'était un dimanche. Après avoir déjeuné et entendu la messe, nous prîmes le chemin de Versailles pour nous rendre chez mon cousin Louis Gérard, secrétaire en chef des bureaux de la mairie de cette ville. M. Gérard habitait la mairie avec sa mère, Mme Mélanie Gérard et sa tante, Mlle Athénaïs Sudan, deux soeurs de ma mère. Nous reçûmes de leur part un accueil affectueux et l'offre d'un logement que nous acceptâmes .

Nous séjournâmes une dizaine de jours à Versailles et favorisés par un beau temps, nous visitâmes tout ce que Versailles offre de plus intéressant, le château, Trianon, les jardins, le parc auxquels se rattachent tant de souvenir, tant d'épisodes si remplis d'intérêt. Mes tantes nous accompagnaient ordinairement et nous donnaient les renseignements qui pouvaient satisfaire notre curiosité et notre intérêt.

Nous allions fréquemment à Paris; nous y restions une journée entière et revenions à Versailles où nous passions avec nos parents d'agréables soirées.

Joseph nous dit encore que son père est mort à Estavannens le 12 mai 1862 dans sa 82^{me} année.

En octobre 1867, sa mère et sa soeur qui sont à Estavannens, vont habiter à Echarlens avec lui.

Sa mère est morte à Echarlens le 10 juillet 1870 et deux jours après, ses funérailles avait lieu au pittoresque cimetière qui entoure la jolie église d'Estavannens, à côté de la tombe de son mari. Sa mère était née à Paris, le 16 avril 1787 et se trouvait ainsi dans sa 84^{me} année.

Je remercie les personnes qui m'ont aidé par d'éventuelles remarques, afin de corriger des erreurs d'interprétation.

M.le Curé, Gilbert Pythoud.

M.Maurice Jaquet, de 1903.

M.Emile Jaquet, officier d'Etat civil.

Estavannens, le 17 janvier 1993

Benoît Caille